

Administration et Rédaction :

MARTIGNY
AVENUE DE LA GARE
Téléphone N° 6 10 52

TARIF DES ANNONCES :

Valais	le mm.	9 ct.	9 ct.
Suisse	"	11 ct.	18 ct.
Etranger	"	14 ct.	20 ct.
Réclames	"	24 ct.	40 ct.
Mortuaires	"	18 ct.	20 ct.

Chèques postaux N° 11 c 52

Le Rhône

JOURNAL VALAISAN D'INFORMATIONS

ORGANE COMMERCIAL, ARTISANAL ET AGRICOLE, PARAISSANT LE MARDI ET LE VENDREDI

ABONNEMENTS
PAR ANNÉE :

2 fois par semaine Fr.
Mardi et Vendredi 8.—
Avec assurance-accidents
pour 2 personnes 11.50
Bulletin Officiel 6.50

Le Vendredi :
Edition spéciale

Chèques postaux N° 11 c 52

Les abonnés au bénéfice de l'ASSURANCE sont assurés contre les accidents auprès de La Baloise, Compagnie d'assurances sur la vie, pour . . Fr. 1000.— en cas de décès, Fr. 1000.— en cas d'invalidité totale et jusqu'à Fr. 1000.— en cas d'invalidité partielle et permanente

CHOSSES D'IL Y A CENT ANS

Un colonel jurassien en mission dans le canton du Valais à l'époque du Sonderbund

Bien que la discorde régnât parmi les Confédérés, les premières séances de la Diète de 1847 se déroulèrent dans un calme absolu. Elles sont consacrées aux problèmes de la défense nationale : fortifications, administration et comptabilité militaires, élections et promotions dans l'état-major fédéral. Le colonel Dufour est réélu aux fonctions de quartier-maître de l'armée suisse. Il ne lui manque qu'une voix donnée au colonel Buchwalder, de Berne, ingénieur, qui peu auparavant avait engagé dans les journaux une vive polémique au sujet des travaux topographiques de Dufour pour la grande carte de la Suisse. Mais les esprits commencent à s'animer quand le député du Valais, Adrien de Courten, fait la proposition de rayer des cadres de l'état-major fédéral le major Maurice Barman, comme ayant commandé en 1844 des hommes armés contre le gouvernement de Sion. Les députés des Etats du Sonderbund, soutenus par Neuchâtel et Bâle-Ville, appuient cette motion, qui est repoussée par la majorité. (Quelques mois plus tard, de Courten tombera frappé d'apoplexie au banc du gouvernement, et Barman deviendra président du gouvernement provisoire.)

La Diète aborde, dans sa dixième séance, le 20 juillet, la question de l'alliance des sept cantons. Les débats remplissent deux séances, l'une de six, l'autre de neuf heures. La proposition de Berne, canton directeur, tendant à déclarer cette ligue incompatible avec le Pacte fédéral et à en prononcer la dissolution, est votée par douze Etats et deux demi-États.

L'affaire des Jésuites occupe l'assemblée durant deux longues séances, les 2 et 3 septembre. Le député de Zurich dépose une proposition formelle selon laquelle Lucerne, Schwyz, Fribourg et Valais sont invités à éloigner les Jésuites de leur territoire, interdiction étant faite au surplus d'admettre, à l'avenir, les membres de cet ordre dans aucun des cantons de la Confédération. Les propositions de Zurich sont adoptées par la majorité ordinaire des douze et deux demis. Puis la Diète s'ajourne au 18 octobre.

Dès le début de la session d'automne, le député de Zurich, Furrer, propose d'envoyer des commissaires dans chacun des Etats de l'alliance séparée, et d'adresser une proclamation aux gouvernements et aux populations de ces Etats. Les cantons de la majorité adoptent d'emblée le 18 octobre les propositions de Zurich. Pour le Valais, les commissaires désignés sont James Fazy, de Genève, et Buchwalder, de Delémont. La proclamation, élaborée par Kern, député de Thurgovie, a pour objet de dissiper les préventions des cantons sécessionnistes. Elle est adoptée par les douze Etats et deux demis. Les instructions à l'usage des commissaires le sont par les mêmes voix. Ils doivent demander aux gouvernements du Sonderbund de répandre la proclamation, réclamer la convocation du Grand Conseil ou de la Landsgemeinde et développer devant cette autorité les intentions de la majorité. Le lendemain, la Diète désigne par onze voix, sur les douze qui prennent part à la votation, le colonel fédéral Dufour, de Genève, comme commandant en chef de l'armée fédérale. Le colonel Buchwalder remplace le général Dufour dans le poste de quartier-maître général, qu'il occupe depuis 1831. Dufour et Buchwalder, tous deux réputés pour leurs travaux topographiques, sont, affirme E.-H. Gaullier dans son ouvrage « La Suisse en 1847 », par l'année suivante, les deux hommes qui connaissent le mieux la Suisse.

Le 20 octobre, soit le surlendemain de sa nomination, James Fazy, chef du gouvernement de Genève, mande à Ochsenbein, président du Directoire fédéral, qu'il regrette de ne pouvoir accepter l'honorable mission que lui a confiée la Diète. La situation intérieure du canton de Genève, de l'opinion unanime du Conseil d'Etat, lui fait un devoir de ne pas s'absenter un seul instant. Le colonel Buchwalder avait avisé Fazy qu'il l'attendrait le soir du 22 à Vevey. Ce dernier peut encore, juste assez tôt, le prévenir de son refus. Buchwalder avait en effet quitté Berne le 22, à six heures, et le 23, à cinq heures du soir, il arrivait à Sion. Craignant de ne pas être reçu le lendemain de son arrivée, qui est un dimanche, il sollicite immédiatement une audience auprès de M. le président dans le but d'obtenir de sa part la convocation du Conseil d'Etat et de pouvoir encore lui présenter dans la soirée la lettre qui l'accrédite auprès de cette autorité. Le représentant fédéral est reçu à sept heures par le président du Conseil d'Etat et le secrétaire. Il expose l'objet de sa visite, sur quoi le président lui déclare que le Conseil d'Etat ne fera ni publier ni afficher la proclamation et s'opposera à ce qu'elle soit propagée dans le canton.

Le colonel Buchwalder ne pouvait se contenter de cette réponse verbale. S'autorisant de la suggestion que lui a faite le chef du gouvernement valaisan, le représentant fédéral se retire en déclarant à son interlocuteur qu'il allait lui adresser une lettre. Rentré à son hôtel, il envoie sur-le-champ au président le bref message suivant : « Désirant présenter au

Conseil d'Etat la lettre qui m'accrédite auprès de votre canton en qualité de représentant fédéral, j'ai l'honneur de vous prier, monsieur le président, de m'indiquer l'heure à laquelle il vaudra bien me recevoir. » Vers les dix heures, Buchwalder reçoit la réponse officielle que voici :

Sion, le 23 octobre 1847.

Le Conseil d'Etat de la République et canton du Valais

Monsieur Buchwalder, représentant fédéral, SION

Monsieur le représentant fédéral,

M. le président du Conseil d'Etat ayant pris connaissance de la lettre qui vous accrédite comme représentant fédéral, auprès de notre canton ainsi que du but de votre mission, et la réponse qui vous a été faite de sa part étant l'expression fidèle des sentiments du Conseil d'Etat, tout entretien à ce sujet devient superflu.

Nous saisissons cette occasion de vous offrir, Monsieur le représentant fédéral, l'assurance de notre haute considération.

Le président du Conseil d'Etat,
Ig. Zen Ruffinen.
Le secrétaire d'Etat,
A. Allet.

Lecture faite de ce document, le commissaire fédéral considère sa mission comme terminée. Le lendemain matin, il repart pour Berne, après avoir recueilli plusieurs renseignements particuliers pendant les quelques heures de son séjour dans le chef-lieu du Valais :

Le major Schmidt, de Lucerne, étant arrivé à Sion dans la soirée du 18, le Conseil d'Etat avait été réuni d'urgence. Le 19 un premier bataillon fut appelé, et le 20 un deuxième. En outre, le gouvernement mobilisa deux compagnies de carabiniers de 70 à 75 hommes chacune. Les deux bataillons, avec un troisième formé de Haut-Valaisans, devaient partir pour Lucerne, afin de satisfaire à un engagement pris envers cette ville de lui envoyer deux mille hommes. Mais les hommes mobilisés déclarèrent ne pas vouloir sortir du canton. Ils se défendront si on vient les attaquer chez eux. D'autre part, une batterie, commandée par Wolf, au service de Naples, est partie le 23 de Sion pour St-Maurice.

De la voiture qui le ramène à Berne, le dimanche matin, le colonel Buchwalder remarque qu'un service divin est célébré en plein champ, à dix minutes au-dessus de Martigny, en présence d'un grand nombre de personnes. Lorsqu'il dépasse le bataillon stationné dans cette localité, les cris de « Vive le Sonderbund, qu'il vive ! » retentissent. Avant d'arriver à St-Maurice, il aperçoit une compagnie descendue le même jour du Val d'Entremont. Ces hommes, en habits civils, sont armés de carabines. Buchwalder fait halte à Aigle pour donner connaissance au préfet de ce mouvement de troupes vers St-Maurice, puis à Vevey où il renseigne le colonel Nicotier et d'où il adresse une lettre à ce sujet au président du Conseil d'Etat vaudois. Il arrive à Berne le 25 octobre et le lendemain fait rapport à Ochsenbein, président de la Diète fédérale, sur le résultat de sa mission.

Antoine-Joseph Buchwalder était né à Delémont le 10 avril 1792. De 1815 à 1819, il exécuta la triangulation de l'ancienne principauté de Porrentruy pour la carte qui parut en 1822 sous le titre de Carte de l'ancien évêché de Bâle. Inspecteur des routes du Jura en 1836, il fut promu colonel d'état-major en 1839 et termina sa carrière au poste d'inspecteur fédéral du génie. Décédé le 1er juin 1883, il fut enterré à Delémont, où son mausolée est pieusement conservé. E. Froté.

Il y a 400 millions d'hommes de trop

A Washington, le congrès de l'Association pour l'avancement des sciences vient de lancer un cri d'alarme : la population du globe est trop nombreuse pour ses ressources.

La terre nourrit, il y a trois siècles, 400 millions d'êtres humains ; on en compte, aujourd'hui, plus de deux milliards.

Le docteur Fairfield Osborn, président de la Société zoologique de New-York, a calculé qu'avant la fin du siècle, ils seraient plus de trois milliards.

Les guerres ne suffisent plus à freiner le développement de la population ; de 1938 à 1948, elle s'est accrue de plusieurs millions d'individus. (Pour un peu, les savants déploieraient que la bombe atomique n'ait été employée qu'une seule fois.)

Le professeur Cain, de l'Institut scientifique du Michigan, a fait observer aux congressistes que, dès maintenant, les ressources végétales du globe étaient insuffisantes. Il faut, en moyenne, deux acres et demi de terre cultivée pour nourrir un homme. Or il n'existe, à travers le monde entier, que quatre milliards d'acres cultivables pour deux milliards d'individus. C'est-à-dire qu'il y a, d'ores et déjà, environ quatre cent millions d'hommes de trop.

Les savants américains déclarent que, si les lois sociales et religieuses qui régissent la natalité ne sont pas modifiées, l'humanité court à un désastre et à la plus terrible famine qu'elle ait jamais connue.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Les vaincus mangent mieux que les vainqueurs

Nos voisins d'outre-Jura constatent avec amertume que trois ans après la fin de la guerre, les Allemands mangent mieux que les Français, tout au moins si l'on en croit les cartes d'alimentation.

Voici ce que « touchaient », pour le mois de septembre, les Allemands de la bizonie : Pain : 11 kg. ; viande : 400 gr. ; sucre : 1500 gr. ; matières grasses : 625 gr. ; pâtes : 1500 gr. ; poisson : 1 kg. ; pommes de terre : 15 kg. ; fromage : 125 gr.

Dans le même temps, les Français a eu une ration de matières grasses inférieure et n'a pas touché de pâtes. Quant à ses rations de 9 kg. de pain et de 750 gr. de sucre, elles font piètre figure à côté des 11 kg. de pain et des 1500 gr. de sucre servis aux Allemands. En valeur sucre, un Allemand vaut deux Français !

La montagne qui voyage

Un congrès réunissant à Tokio cinquante sismologues japonais a révélé qu'à la suite du tremblement de terre du 21 juin de cette année et des secousses sismiques qui avaient suivi à l'ouest de la ville japonaise de Fukui, une montagne entière s'était déplacée d'un demi-mètre en direction sud-ouest, tandis que la plaine de Fukui voyait son niveau baisser de 60 cm. Une grande partie des districts de Fukui et d'Ishikawa, y compris la ville de Ruh, ce qui représente une population de 85,000 âmes, ont été ravagés par ce tremblement de terre. Les savants qui ont effectué des recherches dans la région dévastée ont rapporté que les sismographes avaient enregistré 700 secousses environ, soit une certaine quotidiennement.

Retour aux méthodes de jadis

Désespérant d'obtenir l'installation du téléphone, un marchand de meubles d'Ipswich, dans le comté de Suffolk, vient d'inaugurer un service de pigeons voyageurs pour passer ses ordres à son usine de Londres, distante d'une centaine de kilomètres.

Une cliente a commandé une chambre à coucher au magasin d'Ipswich. La commande fut confiée à un pigeon. Réceptionnée à Londres une heure après, elle était aussitôt mise à exécution et les meubles livrés le lendemain à l'acheteuse.

La prospérité suisse ne tombe pas du ciel !

La plupart des journaux et périodiques anglais se demandent souvent d'où peut bien venir la prospérité de la Suisse. Nombreux sont les Anglais qui pensent que, contrairement à ce qui se passe en Angleterre, la durée de travail en Suisse est plus longue et que la Suisse ne prend ni ses « dix-heures » ni ses « quatre-heures » au bureau, à l'usine ou à l'atelier.

Un homme d'affaires, qui vient de rentrer de Suisse, fait part au « Manchester Guardian » de ses impressions de voyage dans une lettre ouverte. Ce correspondant occasionnel fait remarquer qu'ayant passé une semaine en conversations d'affaires avec des Suisses, il s'était réjoui d'avoir enfin un samedi de congé. Mais, bernique, il avait fallu se réunir à nouveau samedi matin, et à 8 heures. Ses collègues suisses n'avaient rien trouvé d'extraordinaire à cela. L'Anglais espérait cependant qu'il serait libre

Le Rhône

fleuve connu depuis 25 siècles

Au cours des dernières fêtes du Rhône qui se sont déroulées cet été à Sierre, M. Lucien Lathion, président du congrès des Rhodaniens, a communiqué le résultat de recherches sur les diverses mentions du fleuve dans les lettres anciennes.

Le beau fleuve s'y trouve cité dès le Ve siècle av. J.-C., soit près de 800 ans avant que le nom même du Valais fasse son apparition dans un texte. Pendant de longs siècles, les géographes ou auteurs anciens ont confondu les cours du Rhône, du Rhin et du Tessin, ce dernier étant lui-même parfois pris pour le Pô ou l'antique Eridan. A vrai dire, on avait l'idée que cette trinité fluviale avait ses sources communes quelque part dans le massif central des Alpes. Les montagnes qui donnaient naissance au Rhône, on les a appelées les colonnes du Soleil, ou les portes et le domaine de la Nuit. Les sources du fleuve, on les place vers les terres les plus reculées. Et l'on assigne, jusque vers le milieu du IIIe siècle av. J.-C., diverses embouchures au Rhône et très fantaisistes, tantôt dans l'Océan, tantôt dans l'Adriatique, parfois dans le golfe de Sardaigne. On a aussi prétendu qu'il se déversait sur les côtes espagnoles.

Lo consciencieux et véridique Polybe met un peu d'ordre dans ce désordre, en délimitant le premier, avec clarté, les lignes générales du cours du Rhône. Quant aux sources mêmes du fleuve, on est généralement d'accord pour les placer sur les plus hauts sommets des Alpes. On le fait sortir, tantôt d'un roc couvert de glace, tantôt par une ouverture qu'il s'est prodigué lui-même.

Plinio l'Ancien se rapproche le plus de la réalité en plaçant sa source chez les Vibères, c'est-à-dire dans le haut Conches.

D'aucuns le veulent navigable dès sa source, d'autres seulement depuis sa jonction avec la Saône. Le caractère d'impétuosité du fleuve est aussi souligné, de même que la richesse de ses eaux, pour l'irrigation.

Chose curieuse, tous les anciens ont cru que les eaux du Rhône, en traversant le Léman, ne se mélangeaient pas aux eaux du lac, mais ne faisaient que le traverser pour en sortir telles qu'elles y étaient entrées. Il ne semble pas que ce préjugé ait été combattu avant le XVIe siècle, où Stumpf, Simler et quelques autres le mettent en doute.

Après avoir cité l'opinion d'une douzaine d'auteurs anciens sur « le plus illustre fleuve des Gaules », M. Lathion conclut avec Ammien Marcellin : « Taire un fleuve aussi renommé que le Rhône serait une impardonnable omission. »

l'après-midi. Mais on décida, à l'issue de la conférence du matin, de faire appel à un avocat. On en trouva un qui avait d'ailleurs affaire, lui aussi, ce samedi après-midi-là. Il fallait se rendre à Bâle, poursuivit le correspondant du « Manchester Guardian ». On prend le train à 7 heures du matin à Zurich pour arriver à Bâle à 9 heures. Le train était bondé d'hommes d'affaires. Il s'agissait pour notre Britannique d'aller voir un fonctionnaire qu'il avait été impossible de prévenir. Or, à 8 h. 10, il était déjà à son bureau et non plus dans son bain. Il n'y avait là rien d'extraordinaire pour ce Balois. Ainsi, une semaine de 48 heures n'est pas encore suffisante pour un ingénieur suisse zélé. Il lui arrive même de poursuivre un entretien d'affaires au restaurant, au cours du déjeuner. Telle est la passion du travail chez les hommes d'affaires suisses.

Les événements

LES AMERICAINS RESTERONT A BERLIN.

Il est assez manifeste qu'il entre dans les plans de Moscou de faire de l'Allemagne une « démocratie populaire », à l'image de celles qui « fleurissent » dans les Balkans. C'est la raison pour laquelle la lutte est si âpre pour Berlin, où les Russes entendent rester maîtres. Mais leurs partenaires voient le danger — danger de contamination du reste de l'Europe. Aussi Washington a-t-il jugé nécessaire de préciser son point de vue à ce sujet et il a chargé son gouverneur militaire à Berlin de faire une déclaration qui ne laisse place à aucun doute.

Le porte-parole de la Maison-Blanche s'est donc exprimé avec toute la clarté désirable, et son allocution au micro a été entendue de tous les Berlinois. Il suffira ici d'en citer le passage suivant :

« L'armée américaine et les forces aériennes ont derrière elles de puissantes forces de production et des armes secrètes. L'armée américaine restera ici tant que cela sera nécessaire. C'est-à-dire qu'elle restera jusqu'à la constitution d'un nouvel Etat allemand et jusqu'à ce que l'Europe occidentale soit assez forte pour se défendre elle-même. »

LA VERITE AU SUJET DE BERLIN.

Russes et Occidentaux prétendent chacun avoir le droit de leur côté au sujet des affaires de Berlin et ils se reprochent mutuellement de transgresser les accords survenus au cours de l'occupation de l'Ex-capitale allemande. On a vu ainsi ces jours derniers Staline, interviewé par la « Pravda », faire le procès de la politique occidentale à Berlin qui aurait abouti à l'impasse actuelle. Mais à Washington on a réfuté l'argumentation stalinienne dans un « Livre blanc » où il est notamment fait état de l'accord du 22 août conclu entre les quatre occupants de Berlin.

Le bon public, lui, n'y voit goutte. Il aimerait donc, pour sa gouverne, connaître le texte de ce fameux accord, faute de quoi il en est réduit à être ballotté à droite et à gauche à la recherche d'une vérité qui lui échappe.

UN PACTE ATLANTIQUE.

Durant que la campagne pour les élections présidentielles en Amérique battait son plein, on s'est préoccupé de la tâche qui va échoir au nouveau gouvernement de mettre sur pied le projet de pacte atlantique, auquel s'associeront d'ores et déjà les Etats-Unis, le Canada, l'Angleterre, la France et les pays de la Penelux, les bases de ce projet ayant été fixées cet été dans les capitales intéressées. Les Etats-Unis étant les seuls qui puissent tenir la dragée haute aux Russes, il est normal qu'ils prennent (Lire la suite en page 6.)

A nos abonnés

Retirez votre remboursement

Quelques remboursements ont été mis à la poste à l'adresse des personnes qui n'avaient pas encore effectué le paiement de leur abonnement. Nous les prions de réserver bon accueil à la quittance qui leur sera présentée par le facteur. Comme celui-ci ne passe qu'une fois, nous recommandons instamment à nos abonnés de retirer leur remboursement lors de la présentation, afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans l'envoi de leur journal. L'Administration.

Pharmacie Nouvelle

DROGUERIE
SION

René BOLLIER, pharm.
Tél. 2 18 64



LES SPORTS EN VALAIS

de all'oltr'...

Communiqués officiels

ASSOCIATION CANTONALE VALAISANNE DE FOOTBALL

Sion, Avenue de Tourbillon - Chèques postaux 11 c 782
Adresses officielles: Correspondance: Comité central de l'A. V. F.,
pour adresse René Favre, Avenue de Tourbillon, Sion.
Télégrammes: Ass. Val. de Football, Sion.
Tél.: Président, Sion (027) 21642; Secrétaire, Sion (027) 21910

Communiqué officiel N° 18

1. RESULTATS DES MATCHES DU DIMANCHE LE 31 OCTOBRE 1948.

CHAMPIONNAT SUISSE.

2e ligue: Aigle I-Villeneuve I 0-1; Martigny I-St-Maurice I 1-0; Sion I-St-Léonard I 4-1; Monthey I-Chippis I 3-0; Grône I-Bex I 7-1.

3e ligue: Sion II-Salquenen I 1-3; Sierre II-Granges I 7-0; Brigue I-Ardon I 6-2; Grône II-Viège I 1-1; Saxon I-Monthey II 3-0; Fully I-Muraz I 0-2; Collombey I-Martigny II 2-3; Massongex I-Bouveret I 1-3.

4e ligue: Brigue II-Steg I; Viège II-Niedergesteln I 1-3; Châteauneuf I-Sierre III 4-2; St-Léonard II-Chalais II; Chamoson I-Lens I 2-1; Saillon I-Leytron I 2-2; Vernayaz I-Evionnaz I 8-1; Dorénaz I-Martigny III 3-3; Vouvy I-Collombey II 10-0; Bouveret II-St-Maurice II 0-4; Evouettes I-Muraz II 2-2.

5e ligue: Riddes II-Ardon II; Chamoson II-Saillon II 6-1; Leytron II-Vernayaz II 2-0.

Juniors A: Brigue I-Sierre I, renvoyé; Salquenen I-Sierre II 2-0; Chippis I-Viège I 0-2; St-Léonard I-Sion I 0-4; Ardon I-Granges I 2-3; Chalais I-Grône I 3-1; Saxon I-Fully I 3-4; Vernayaz I-St-Maurice I 1-6; Martigny I-Monthey I 3-2.

2. SUSPENSIONS. — Le joueur Stettler Marcel du F.C. Villeneuve I est suspendu pour un dimanche officiel de l'ASFA, avertissement pour réclamations sur les décisions de l'arbitre, match du 31.10.48, 2e ligue, Aigle I-Villeneuve I.

Le joueur Brunner Alphonse du F.C. St-Léonard I est suspendu pour deux dimanches officiels de l'ASFA, expulsion du terrain pour jeu incorrect, match du 31.10.48, 2e ligue, Sion I-St-Léonard I.

Le joueur Grasso Jacques du F.C. Sion II est suspendu pour un dimanche officiel de l'ASFA, avertissement pour insultes à l'arbitre, match du 31.10.48, 3e ligue, Sion II-Salquenen I.

Le joueur Mathier Kurt, du F.C. Sion II, est suspendu pour un dimanche officiel de l'ASFA, avertissement pour insultes à l'arbitre, match du 31.10.48, 3e ligue, Sion II-Salquenen I.

Le joueur Donnet Ulrich du F.C. Collombey I est suspendu pour un dimanche officiel de l'ASFA, avertissement pour réclamations et contestations continues des décisions de l'arbitre, match du 31.10.48, 3e ligue, Collombey I-Martigny II.

Le joueur Fellay Edouard du F.C. Chamoson H est suspendu pour trois dimanches officiels de l'ASFA, expulsion du terrain pour voies de fait, match du 31.10.48, 5e ligue, Chamoson II-Saillon II.

Le joueur Studer Martial, du F.C. St-Léonard jun. A I, est suspendu pour quatre dimanches officiels de l'ASFA, expulsion du terrain pour voies de fait, match du 31.10.48, champ. suisse juniors A, St-Léonard jun. A I-Sion jun. A I.

Le joueur Oggier Gaspard du F.C. St-Léonard jun. A I est suspendu pour deux dimanches officiels de l'ASFA, expulsion du terrain pour jeu dur, match du 31.10.48, champ. suisse juniors A, St-Léonard jun. A I-Sion jun. A I.

Le joueur Broccard Roger du F.C. Martigny-Sports jun. A I est suspendu pour quatre dimanches officiels de l'ASFA, expulsion du terrain pour voies de fait, match du 31.10.48, champ. suisse juniors A, Martigny jun. A I-Monthey jun. A I.

Le joueur Pellet Edouard du F.C. Monthey jun. A I est suspendu pour quatre dimanches officiels de l'ASFA, expulsion du terrain pour voies de fait, match du 31.10.48, champ. suisse juniors A, Martigny jun. A I-Monthey jun. A I.

3. AMENDES. — Le F.C. Grône est amendé de Fr. 6.—, les drapeaux de juges de touche manquaient lors des matches du 31.10.48, 2e ligue, Grône I-Bex I, et 3e ligue, Grône II-Viège I.

Le F.C. Brigue est amendé de Fr. 20.— pour convocations tardives des arbitres lors des matches du 31.10.48, 3e ligue, Brigue I-Ardon I, et 4e ligue, Brigue II-Steg I.

FOOTBALL

Villeneuve! — Les duels Saxon-Bouveret et Brigue-Sierre II continuent. — Gros succès de Vernayaz et Vouvy. — La sixième victoire de Martigny-juniors.

Avec une équipe handicapée par l'absence de deux de ses meilleurs éléments, Simili et Giachino, nous a-t-on dit, les Sierrois ont dû baisser pavillon contre Etoile-Sporting, par 3 à 1. Que nos Valaisans se consolent en pensant que d'autres qu'eux connaîtront la même infortune à La Chaux-de-Fonds!

En Deuxième Ligue, Aigle a connu les affres de la défaite sur son propre «ground» devant un Villeneuve ressuscité; le demi-succès de ce dernier, le dimanche précédent, contre Martigny, n'avait donc pas mis la puce à l'oreille des Aiglons?

Martigny, qui manque de perçant depuis quelques dimanches, a eu toutes les peines du monde pour se débarrasser d'un St-Maurice entreprenant et volontaire à souhait; Sion, Monthey et Grône ont gagné avec des écarts très nets, eux...

Une lutte farouche s'amorce entre les trois premières équipes du lot. Les Martignerains devront faire front aux prochains et terribles assauts des Montheyensans et Sédunois... Tiendront-ils le coup?

En Troisième Ligue, pas plus Montheyensans qu'Ar-

Sierre battu à La Chaux-de-Fonds. — Une seule surprise en Deuxième Ligue: la défaite d'Aigle devant

— Gros succès de Vernayaz et Vouvy. — La sixième victoire de Martigny-juniors.

donnains n'ont réussi à faire trébucher l'un des leaders, Saxon ou Brigue! Toutefois, si ces derniers poursuivent leur marche ascendante avec un magnifique brio, les outsiders, respectivement Bouveret et Sierre II, en font autant et par des victoires assez significatives...

Dans un groupe comme dans l'autre, Sion II et Fully sont toujours à la recherche de leur première victoire.

En Quatrième Ligue, Riddes, sans combattre, a vu sa position se consolider grâce à la défaite de Lens devant Chamoson, 2 à 1. Vernayaz poursuit sa course à l'étoile en écrasant Evionnaz par 8 à 1! Vouvy, dans le groupe du Bas, s'annonce un sérieux prétendant en pulvérisant Collombey-réserves par 10 à 0...

Chez les juniors, ceux de Martigny ont fêté leur sixième victoire consécutive en «suisse» en battant les Montheyensans par le score serré de 3 à 2. Sion a aligné aussi 5 victoires d'affilée, la dernière contre St-Léonard, par 4 à 0... Les Martignerains ont marqué 29 buts contre 8, les Sédunois 31 à 5. F. Dt.

Le F.C. Sierre est amendé de Fr. 3.—, un joueur n'avait pas de maillot réglementaire lors du match du 31.10.48, 4e ligue, Châteauneuf I-Sierre III.

4. AVIS AUX ARBITRES. — 3e CAUSERIE OBLIGATOIRE SAISON 1948-49. — Les arbitres sont priés de prendre note que la 3e causerie obligatoire est fixée au samedi le 6 novembre 1948 à 1900 h., SION, salle du Café du Marché.

Les frais de déplacement, billet 3e classe, seront remboursés et une indemnité de nuit sera payée à chaque participant.

Les chambres seront retenues par les soins du Comité central, ceci pour tous les participants, non compris ceux habitant Sion.

Les arbitres devront se munir du matériel, règlements, etc habituels.

La publication de ce communiqué tient lieu de convocation et les arbitres non présents seront amendés.

5. JOUEURS SUSPENDUS POUR DIMANCHE LE 7 NOVEMBRE 1948.

Championnat cantonal: Valli Joseph du F.C. Riddes I; Romaillet Charles du F.C. Granges jun. A I; Abbet Gaston du F.C. Martigny jun. A I; Bessard Joseph du F.C. Ardon I.

Championnat suisse: Genillard Georges du F.C. Villeneuve I.

Le Comité central de l'A.C.V.F.:
Le Président: René FAVRE
Le Secrétaire: Martial GAILLARD.

MARTIGNY-ST-AURICE, 1 à 0

L'histoire de cette rencontre est, somme toute, vite contée! Martigny partit en trombe et à la 7e minute déjà, Petoud devait cueillir la balle au fond de ses filets, une grosse erreur de la défense ayant permis à Meunier, sur passe de Lugon, de botter le cuir à bout portant...

Ce fut tout dans l'ordre des réalisations, et les supporters des deux clans n'eurent d'autres ressources que d'applaudir aux interventions décidées des défenses et à l'excessive rapidité des hostilités.

St-Maurice plut par son jeu direct et exempt de fioriture; il ne lui manque qu'un goalgetter pour en faire un redoutable adversaire.

Quant à Martigny, sa ligne d'attaque passe actuellement par une crise de stérilité, indiscutablement. Trop de belles occasions sont manquées soit par précipitation et plus encore par imprécision.

Il faudra aviser avant le choc de dimanche prochain, contre Monthey! Dt.

QUAND SIERRE PERD...

Il y a des gens qui pensent que parce que Sierre a perdu nous ne savons que mettre comme excuse. Disons tout de suite que sur 6 déplacements, notre équipe n'en a perdu que 2, ce qui n'est pas mal!

Mais venons-en à la rencontre. Sierre joue avec 2 remplaçants. Simili et Giachino n'ont pas pris le chemin du stade, l'un pour cause de service militaire, l'autre pour cause de famille. Pour les remplaçants, la commission technique a fait appel à deux jeunes, soit Truffer et Bonvin. La partie débuta à toute allure et Etoile marque le premier. Pas du tout découragés, les Sierrois repartent à l'attaque et Schnydrig égalise. Mais, il a fallu payer un tribut pour ce goal: Oggier reste inanimé sur le terrain et il ne jouera plus qu'un rôle de figurant. La mi-temps arrive sur le score nul et la confiance renaît.

La seconde moitié verra une plus grande réalisation chez les locaux et deux buts viennent traduire leur volonté de vaincre. Ajoutons qu'un pénalty sifflé contre Sierre a été retenu magnifiquement par Sartorio et, contrairement à ce qui a été annoncé, le joueur d'Etoile n'a pas tiré sur le gardien. Sierre est reparti très fort mais n'a pas pu remonter le score. Lorsque les Neuchâtelois menaient par un but d'écart, l'égalisation risqua quelquefois d'être réalisée. Mais il fallut revenir avec l'amertume de la défaite, tout en espérant faire mieux dimanche prochain.

Sierre II sauve l'honneur sierrois en battant Granges par 7-0, tandis que les juniors ont dû remettre ça à une autre fois parce qu'il pleuvait trop fort à Viège Pic.

GRONE I-BEX I 7-1

D'emblée Grône impose son jeu, cela sans peine, car Bex a une très petite équipe. A la dixième minute, Gillioz inscrit le No 1 sur une erreur d'un défenseur. Quelques minutes plus tard, un pénalty échoit aux locaux, transformé par Pernollet. Les visiteurs contre-attaquent mais ne peuvent tromper la vigilance de l'arrière-garde grônarde. La reprise voit un net avantage de Grône et les Bellerins ne réagissent que par intermittence. A intervalles réguliers, les buts sont marqués. Néanmoins, quelques minutes avant la fin de la partie, Bex sauvera l'honneur après que leur centre-demi ait mis un coup de réparation dans les décors.

Devant une équipe faible, Grône a fourni une petite partie et nous espérons que dimanche, à Aigle, il y aura une meilleure cohésion, car, avec les éléments qu'il possède, il pourrait y avoir surprise. A. Z.

VALAIS

Savièse

EN SOUVENIR DU PEINTRE BIÉLER. — Dimanche, du balcon de la maison communale de Savièse, le président M. Raymond Héritier a annoncé que la commune avait reçu deux peintures en souvenir du peintre Ernest Biéler, dont le nom restera à jamais lié à celui de Savièse. Ces deux peintures, exposées aux murs extérieurs du bâtiment, ont été vues par chacun. L'une figure un groupe de jeunes filles, robes noires et tabliers bleus; l'autre est un paysage de «Fin d'été» avec, au premier plan, des arbres et, dans le fond, le château de la Soie éclairé d'une chaude lumière. L'une et l'autre sont l'expression de l'affection que Biéler a portée à cette contrée.

Une bonne chasse

Chacun de vous, sans chiens, sans fusil, peut devenir un chasseur heureux et qui, en ne courant qu'un lièvre, en gagnera deux à la fois. Il suffit de vous mettre à la chasse des billets de la Loterie romande, pendant qu'il en est temps encore.

Le tableau comprend, en effet, deux gros lots de 30,000 fr. au lieu d'un seul, et deux billets gagnants par poche. Tous les yeux du pays romand sont d'ores et déjà fixés sur Couvet, où le tirage aura lieu le 6 novembre...

Retenez cette date...

Avec un peu de chance, elle peut compter dans votre vie.

Salins

INCENDIE. — Dimanche soir, un incendie a détruit une maison d'habitation sise sur le territoire de la commune de Salins et appartenant à M. Alexandre Dumont, retraité CFF. On ignore les causes du sinistre.

Train de nuit Martigny-Sion

Nous avisons nos fidèles lecteurs des environs que le train de nuit Martigny-Sion, avec arrêts, circulera demain soir, mercredi, à l'occasion du gala théâtral du Casino de Martigny.

Accidents de la circulation

Une jeep roulant sur la route cantonale, fonça sur un groupe d'enfant qui jouait sur la chaussée, à La Balmaz, entre Vernayaz et Evionnaz. Trois enfants de la famille Rimet ont été atteints. Le plus grièvement blessé souffre d'une fracture du crâne et d'une fracture de la jambe.

Cours temporaire d'arboriculture fruitière, à Lausanne

Un cours temporaire théorique et pratique de trois jours, consacré à l'arboriculture fruitière, aura lieu du mercredi 17 au vendredi 19 novembre 1948, à Lausanne (Bâtiment fédéral de Montalbert).

L'enseignement portera sur la plantation, taille, formation, soins aux arbres fruitiers de plein vent et du jardin fruitier (petites formes). Il comprendra également l'étude des maladies des arbres fruitiers et leur traitement, la fumure, etc.

Age minimum exigé: 18 ans. Adresser les inscriptions d'ici au vendredi 12 novembre 1948, aux Stations concourantes, qui enverront le programme détaillé du cours.

Stations fédérales d'essais viticoles, arboricoles et de chimie agricole, Lausanne.

Cinéma REX, Saxon

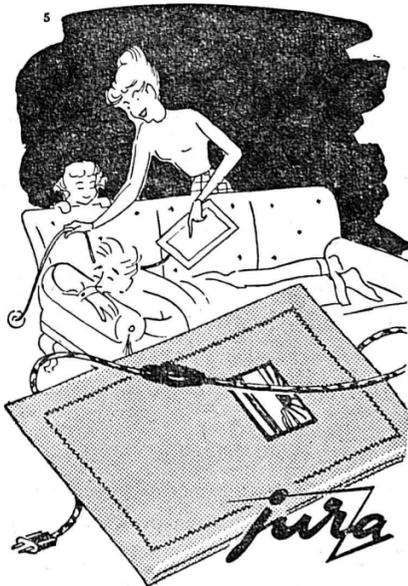
«LA REVANCHE DE BACCARAT». — Deuxième et dernier épisode du grand film français ROCAMBOLE: La Revanche de Baccarat. Le prince des aventuriers incarné magistralement par Pierre Brasseur, poursuit ses rocambolesques exploits, de plus en plus fort, de plus en plus mouvementé.

Venez tous voir le film du célèbre roman de Ponsou du Terrail.

Il y a bien des merveilles dans l'univers, mais le chef-d'œuvre de la création est encore le cœur d'une mère. Bersot.

Une crue catastrophique.

Sept morts, un pont emporté, la ligne de chemin de fer Oran-Sidi Bel Abbès coupée: tel est le bilan d'une crue subite de l'Oued Tlélat qui, la nuit dernière, a causé de nombreux dommages à Sainte-Barbe du Tlélat, à 30 km. d'Oran.



PAPA a triste mine, car il a mal aux reins. Maman et Lisette rient car elles savent qu'avec le coussin chauffant «Jura» il guérira rapidement.

(En vente chez tous les électriciens. Regardez les vitrines et comparez s. v. p.)



TIR

Avec les matcheurs valaisans

Pour clôturer son activité de l'année et pour préparer la formation des équipes qui représenteront le canton au match intercantonal du prochain tir fédéral de Coire, la Société valaisanne des matcheurs a fait disputer un premier tir éliminatoire le 24 octobre au stand de Véroilliez, à St-Maurice. Une trentaine de tireurs y étaient convoqués. En voici les résultats:

300 m.: Salzgeber Edouard, Rarogne, 502; Truffer Walter, Lalden, 489; Ritz Viktor, Lalden, 489; Grenon Emile, Champéry, 481; Gaechter Louis, Martigny, 480; Salzgeber Ernest, Rarogne, 466; Mariétan Rémy, Champéry, 466; Pont Armin, Sierre, 465; Dubois Fernand, St-Maurice, 464; Vuadens Hyacinthe, Vouvy, 458; Berthet Robert, Vétroz, 458; Vuilloud René, St-Maurice, 457; Cottier Jean-Marie, Vouvy, 452; Schaufelberger Henri, Viège, 452; Rey-Bellet Maurice, St-Maurice, 447; Egger Alphonse, Viège, 429; Savioz André, Sion, 426.

50 m.: Uldry Louis, Vernayaz, 498; Heinzmann Louis, Viège, 495; Heinzmann Joseph, Viège, 494; Ungemach Fernand, Sierre, 492; Meichry Edouard, Brigue, 479; Chne Fumeaux Julien, Collonges, 472; Lamond André, Lens, 470; Kamerzin Pierre, Veyras-Sierre, 469; Pellissier Maurice, St-Maurice, 458; Cepex Henri, Vouvy, 449 p.; Studer Louis, Sion, 447; Großs Alphonse, St-Maurice, 446; Lamond Henri, Lens, 446; Vuilloud Louis, St-Maurice, 421.

De très sérieux progrès ont été enregistrés au cours de l'année 1948; mais il reste un énorme travail à faire durant l'hiver et le printemps prochains, si nous voulons que le Valais soit honorablement représenté au Tir fédéral de Coire.

Au début d'avril prochain aura lieu le 2e éliminatoire. Après ce tir, une première sélection sera opérée qui sera soumise à un entraînement aussi intensif que le permettront les moyens financiers.

Le comité de la Section valaisanne des matcheurs remercie toutes les sociétés de tir et les personnes qui lui ont accordé leur appui moral et financier.

Comme solide base

L'AVS est précieuse; mais elle ne suffira guère à garantir un minimum d'aisance, qui ne peut être obtenu que par une initiative personnelle.

Notre police de rente familiale ne vous garantit pas seulement le paiement d'un capital, mais encore, si l'assuré vient à décéder prématurément, le versement supplémentaire d'une rente annuelle au bénéfice de ceux qui lui survivent.

Nos services extérieurs sont à votre entière disposition pour vous fournir tous les renseignements voulus, de même qu'ils se feront un plaisir de vous remettre nos prospectus et « résultats d'exercice », comme d'élaborer à votre intention la mise au point de propositions spéciales, tenant compte de vos vœux particuliers.

Agent général pour les cantons de Vaud et du Valais :
F. Bertrand, 13 rue Pichard, Lausanne



LA BÂLOISE
Compagnie d'assurances sur la vie
FONDÉE EN 1864

A VENDRE un
appareil à tricoter
« Passap », neuf. — A la même adresse, on achèterait un
fourneau
en pierres ollaires. S'adr. au journal sous R 3132.

OFFRE D'EMPLOI
On cherche messieurs, pas en dessous de 25 ans, comme

opérateurs de cinéma
ambulant pour le Valais romand. Faire offres avec curriculum vitae et photo sous chiffre R 3122 au bureau du journal, ou éventuellement téléphoner tous les matins jusqu'à 8 heures au No 026/6 16 97.

ON CHERCHE, pour une exploitation agricole moyenne, bien installée,

jeune homme
de 16 à 18 ans, pr aider à l'écurie et aux champs. Excellente occasion d'apprendre la langue allemande; évent. échange serait possible. Vie de famille est assurée. Entrée tout de suite.
Adresser les offres à BADER Willi, Landw., Rüttholzof, HOLDERBANK (Ct. Soleure).

ON DEMANDE pour entrée tout de suite ou à convenir, un fort

Jeune homme
comme second vacher, dans écuries modernes. Fort gage. Faire offres à Alfred Rojard, ferme du Château, Dully près Rolle.

A VENDRE à la rue des Alpes, Martigny-Ville

Appartement
3 chambres, cuisine, cave, galetas et petit jardin. Joseph Maillard, Martigny-Ville.

Fumier
Je suis acheteur de 20 m³ de fumier. — S'adresser à Pierre Bonvin, pépiniériste, Martigny-Gare.

1 fr. voilà ce que vous coûtera le journal « Le Rhône » jusqu'à la fin de l'année. Lecteurs, faites un essai, envoyez-nous une simple carte postale et vous recevrez le journal 2 fois par semaine

BAZAR PHILIBERT MARTIGNY

Porte-monnaie hommes, 3,90
Lames de rasoir 0,06 - 0,08 - 0,10 mm.

Pommes de terre de table

Variétés diverses Fourragères
LÉGUMES DE GARDE
Maillard, fruits, Martigny-Ville
Tél. 6 11 88

ATTENTION! ATTENTION!

Viande de chèvre

Poitrine de chèvre	Fr. 3.— le kg.
Dos de chèvre	» 3.20 »
Saucisse de chèvre	» 2.80 »
Saucisse de porc	» 5.— »
Mortadelle maison	» 7.— »

Boucherie-Charcuterie Tessinoise
Conti Silvio, Locarno, Via Valle Maggia

De Martigny au Grand-Saint-Bernard

Plaquette richement illustrée que chacun voudra posséder

Prix: Fr. 3.50 ★ En vente dans toutes les librairies
EDITIONS OCTODURE - MARTIGNY

A VENDRE à Martigny, en bloc ou en parcelles de 2 à 3000 m², un

terrain industriel

figurant au cadastre de Martigny-Ville sous le No 738 - Folio 12 - Longes Rayes, de 8278 m², avec 100 mètres de longueur de façade en bordure de la route du Simplon, près des C. F. F.
S'adr. à Henri Darbellay, rue de l'Eglise, Martigny.

IMPRIMERIE PILLET, MARTIGNY

L'ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE

(siège central à Payerne, fondé en 1941), la première et la seule institution suisse spécialisée de cours commerciaux enlèvement par correspondance, a le plaisir d'annoncer à ses futurs élèves du canton l'

OUVERTURE D'UNE AGENCE
avec nombre d'inscriptions limité.

Profitez de l'avantage d'être chez vous et servez-vous de notre bonne clef pour préparer agréablement votre entrée aux belles carrières de CORRESPONDANT - STÉNO-DACTYLO - SECRÉTAIRE - COMPTABLE - EMPLOYÉ DE BUREAU, etc. Les cours se donnent en français.

Demandez aujourd'hui-même l'intéressant prospectus directement au Directeur de l'Agence en précisant la formation que vous préférez acquérir. (Joindre Fr. 0.60 en timbres pour les frais.) Succès. Placement.

Un nouveau fertilisant organique complet à haute efficacité

VITALHUMUS

38/40 % de mat. organiques riches

- N° 1, pour vignes et arbres fruitiers
- N° 2, pour fraisiers
- N° 3, pour cultures horticoles

dès maintenant en vente chez les principaux fournisseurs d'engrais

MANUFACTURE D'ENGRAIS ORGANIQUES

M. E. O. C. S.A.
CHARRAT

Les personnes qui changent d'adresse sont instamment priées de donner leur ANCIENNE adresse.

Fr. 40.- par mois

Voilà la somme à déboursier pour obtenir:

- 1 chambre à coucher,
- 1 salle à manger, ou
- 1 studio avec garantie de 20 ans sur facture

Demandez notre catalogue

EBENISTAS LAUSANNE

Ameublements, Jayet & Chuard, avenue d'Echallens 53-61

A VENDRE à bon marché
stores, portes, fenêtres vitrées
etc.
S'adr. à l'Imprimerie Pillet, Martigny.

Nous vous offrons
bonne viande de bœuf
pour saler et sécher. Cuisse ou pièce découpée.
Demander prix courant.
Boucherie O. Neuwandner S. A., GENEVE
17, Av. du Mail - Tél. 4 19 94

Jeune fille au courant du service cherche place de
sommelière

à Martigny ou environs. S'adresser au journal sous chiffre R 3188.

A VENDRE un
champ de maïs
pour l'ensilage. S'adresser au journal sous R 3123.

MADemoiselle ROCHE

Roman d'André Theuriet

IV

A l'appel de M. de Trézuns, la grangère, seule gardienne de l'immeuble, était accourue, avait ouvert la porte cochère aux gonds rouillés, et les visiteurs étaient entrés dans la cour où les folles avoines et les pavots sauvages foisonnaient sur l'emplacement des plates-bandes incultes. L'intérieur de cette habitation depuis longtemps close donnait la même impression de joyeuse quiétude que le dehors. La végétation abondante de l'été jetait comme un voile fleuri sur la tristesse qui s'attache d'ordinaire aux logis abandonnés.

Des enchevêtrements de jasmins de Virginie et de chèvrefeuilles se croisaient sur les volets fermés et en masquaient la décrépitude. Sur chaque degré de l'escalier, des pissenlits fraîchement écloz revêtaient les pierres des assises de leurs inflorescences pareilles à de petits soleils d'or. Le jardin négligé était devenu un fouillis; au long des allées herbeuses, le buis des bordures manquait à certaines places et avait, à d'autres, crû en touffes hautes d'un pied. Les fleurs vivaces qui avaient survécu, roses, bluets et scabieuses, dressaient leurs tiges épanouies au milieu d'un champ de graminées. La plupart des arbres du verger étaient moribonds; ceux qui avaient persisté donnaient de rares fruits, dont les

oiseaux faisaient leurs délices. Les vieux ifs, qui formaient un cabinet de verdure à l'extrémité d'une allée, inclinaient plus bas leurs ramures résineuses, mais dans l'encadrement de leurs branches on apercevait toujours ces mêmes aspects de lac et de montagne, dont la lointaine perspective suggérait de si merveilleux rêves à Germaine, lorsqu'elle venait s'y asseoir au temps jadis.

La jeune fille ne pouvait plus s'arracher à la contemplation de cet enclos rendu à la vie sauvage et dont les moindres recoins lui étaient si familiers. Il lui semblait que dans ce jardin de la Belle au bois dormant, sa petite enfance se réveillait d'un long sommeil, comme la princesse du conte de fées, et se levait devant elle avec ses anciens sourires, ses grâces pâlies et ses robes taillées à la mode d'autrefois. Mlle Philiberte, plus pratique, s'indignait à l'idée de tant de bonne terre devenue la proie des orties et autres mauvaises herbes. Pendant ce temps, François, très affairé, donnait l'ordre à la grangère d'ouvrir les fenêtres du cabinet de travail et de préparer des verres et de l'eau fraîche. Il descendait lui-même à la cave, en remontait avec deux bouteilles de vin vieux et installait sur une table les gâteaux dont il s'était approvisionné à Annecy. Quand tous ces apprêts furent terminés, il se pencha à la croisée et invita les deux promeneuses à venir prendre des rafraîchissements.

L'intérieur de la maison exhalait cette odeur de renfermé propre aux logis inhabités. Par des portes entre-bâillées sur le couloir on apercevait les pièces en désordre et les meubles entassés les uns sur les autres. Dans le cabinet, François avait ouvert les placards et procédé à une première investigation.

— Je crois, dit-il, que nos recherches devront se borner au secrétaire que voici et à un cartonnier

qui est là, dans un débarras contigu au cabinet de mon oncle. Partout ailleurs il n'y a que des bouquins empilés et des cartons vides... Dès que vous vous serez rafraîchie, mademoiselle Philiberte, si vous le voulez bien, nous mettrons la main à la pâte.

Mais Mlle Philiberte mûrissait d'autres projets. Toujours obsédée par les avertissements du docteur Lettraz et par la crainte de voir Germaine coiffer sainte Catherine, elle s'était décidée à laisser les jeunes gens en tête-à-tête, afin de donner à François le loisir de s'expliquer librement avec la jeune fille. Pendant le trajet, elle avait ruminé cette idée; elle pensait que jamais occasion plus propice ne se présenterait. Germaine, dans son opinion, devait être en ce moment plus favorablement disposée par le zèle que déployait M. de Trézuns pour lui rendre service. — Dès qu'elle eut trempé un biscuit dans un verre de vin de Bordeaux, elle se leva et, avec un clignement d'yeux significatif, elle répondit à François:

— Excusez-moi, à vous deux vous suffirez bien à la besogne... Quant à moi, l'odeur des paperasses me donne la migraine... J'ai remarqué dans le jardin deux ou trois pieds de citronnelle et je vais y cueillir une provision de feuilles fraîches. C'est souverain pour les pesanteurs d'estomac!... Travaillez bravement tous deux et appelez-moi quand vous aurez mis la main sur le dossier...

Quand elle fut dans le couloir, elle chuchota à Trézuns qui l'avait accompagné jusqu'à l'escalier: — Allons, ferme! dites-lui tout ce que vous avez sur le cœur!

Demeurée seule, Mlle Roche parcourait du regard ce cabinet où Simon Roche avait été frappé d'apoplexie. La pièce n'avait pas changé depuis tant d'années; de chaque côté de la pendule muette, les

photographies de François et de Germaine enfants ornaient encore la cheminée.

Le secrétaire dont M. de Trézuns avait fait jouer le cylindre ventru occupait toujours la même encoignure. La jeune fille reconnaissait la place où elle avait vu son père étendu de tout son long; la table où sa mère était restée affaissée, la tête dans les mains, tandis que Pierre Magnier dénouait la cravate du moribond. Toute cette terrible scène se représentait maintenant devant ses yeux avec une douloureuse précision; de nouvelles mystérieuses questions qui l'avaient tourmentée pendant le trajet, se posaient comme autant d'énigmes. Accoudée à la table, elle se sentait la gorge serrée par une pénible émotion.

François de Trézuns rentra au même moment. Malgré son aplomb naturel, il ne laissait pas d'être ému de son côté, à la pensée de la requête qu'il se proposait d'adresser à Mlle Roche. « Comment l'accueillerait-elle? Par un éclat de rire ou un haussement d'épaules? » François n'était pas trop rassuré. Et pourtant Mlle Philiberte avait raison: c'était le moment d'agir ou jamais. S'il laissait passer cette occasion, qui sait s'il la retrouverait?... Son obstination reprenait le dessus et il se jurait de ne pas sortir de la Vignère sans avoir obtenu une réponse affirmative. Il remarqua l'attitude attristée de Germaine, et reprenant son air dégagé:

— Ce procès du mur mitoyen vous tracasse, n'est-ce pas? demanda-t-il.

— Moi?... Non, répondit-elle en secouant la tête, je me repose entièrement sur vous, puisque vous consentez à défendre mes intérêts.

— Et vous avez raison... Dès que nous aurons déniché le dossier, je mènerai les consorts Amoudruz tambour battant... Mais quand vous aurez cette

VALAIS

La seconde affaire de lettres anonymes jugée

Le Tribunal cantonal a porté son jugement dans la seconde affaire de lettres anonymes qui mettait en cause M. Emilien Lovay, à Orsières, frère et fils des deux précédentes inculpées.

Le Tribunal cantonal, tenant compte de l'arrêt des juges de première instance dans une autre cause, infligeant deux mois d'emprisonnement au prévenu — arrêté dont l'appel fut tardif — prononce : 1. Emilien Lovay est condamné à la peine de 5 mois d'emprisonnement, sans sursis. 2. Il est condamné à verser aux plaignants les indemnités suivantes : à M. Adrien Darbellay 1000 fr., à M. Vernay 300 fr., à M. Jordan 300 fr. 3. Il supporte tous les frais. 4. Le prononcé sera publié une fois aux criées publiques à Orsières.

Vouvry

TRISTE FIN D'UN ENFANT. — Le petit Pierre Parchet, âgé de vingt mois, échappant à la surveillance de sa grand-mère, directrice de l'Asile des assistés de Vouvry, est tombé dans une cuve de lixivé et s'y est noyé.

Le Conseil d'Etat du Valais et le barrage de Cleuson

La presse s'étant saisie du conflit relatif au type de barrage adopté par l'E.O.S. pour le bassin d'accumulation de Cleuson, le Conseil d'Etat estime devoir préciser, à ce sujet, ce qui suit :

1. Il n'est pas exact que le Conseil d'Etat du Valais ait autorisé la construction du barrage de Cleuson d'après le type choisi par l'E.O.S. Bien au contraire, le Conseil d'Etat a signifié à l'E.O.S. par lettres recommandées des 12 août et 4 septembre 1948, qu'il déclinait toute responsabilité en ce qui regardait la continuation des travaux, pour le cas où l'E.O.S. se verrait finalement contraint de transformer le barrage évidé en barrage-poids, « soit que le Département fédéral de l'Intérieur obtienne gain de cause auprès des instances supérieures, soit que, après avoir été reconnu seul compétent pour statuer en la matière, le Conseil d'Etat arrive à la conviction que le barrage-poids est le seul qui puisse donner satisfaction au point de vue de la sécurité générale ».
2. La question de savoir quelle est l'autorité compétente pour se prononcer à ce sujet a été soumise à l'examen du Conseil fédéral par la Société E.O.S. et par le Conseil d'Etat lui-même. Le Conseil fédéral n'a pas encore fait connaître sa décision. Le Conseil d'Etat estime devoir attendre que cette question soit élucidée avant de prendre à l'égard de l'E.O.S. les mesures que les circonstances pourraient exiger.
3. Si la compétence du Conseil d'Etat est reconnue, ce qui devrait, semble-t-il, être le cas, le gouvernement valaisan examinera la question au fond en s'entourant d'avis de techniciens faisant autorité en la matière. Il ordonnera des mesures en conséquence si l'étude du problème à la lumière des rapports dont il disposera, l'amène à la conviction que seule la construction d'un barrage-poids réponde aux exigences de la sécurité générale. Le Conseil d'Etat estime, en effet, que le souci de celle-ci doit primer tous les autres.

Les postiers sur leur trente et un

Après deux années d'essai, l'Administration des postes a décidé que l'uniforme actuel cédera sa place à un nouveau dès l'an prochain. Le col rabattu sera supprimé et remplacé par un col ouvert, qui permettra de voir une chemise et une cravate assorties à la couleur grise du nouveau drap. Espérons que ces dépenses nouvelles ne serviront pas de prétexte à une nouvelle augmentation des tarifs.

Procès de presse

M. Gollut, commandant de la gendarmerie valaisanne, s'étant jugé offensé par un article paru dans le journal « Agir », organe des jeunesses radicales, avait intenté un procès à M. Francis Germanier, aujourd'hui conseiller national, en sa qualité d'éditeur responsable de la page valaisanne de « Agir ». L'article incriminé émanait du comité de la jeunesse radicale.

Le Tribunal d'arrondissement avait condamné M. Francis Germanier à 2000 fr. d'indemnité, à 300 fr. d'amende et aux frais de la cause. En appel, le Tribunal cantonal a condamné Francis Germanier à une indemnité de 1500 fr., à 200 fr. d'amende et aux frais de la cause.

Une œuvre à soutenir

Au début de cette année s'est créée l'Association du centre romand d'observation et d'orientation professionnelle pour infirmes.

Cette association s'est donnée pour tâche d'orienter les infirmes vers le travail qui convient le mieux à leur état, ceci après une étude approfondie de leurs aptitudes et dispositions.

Pour atteindre un tel but, une maison spéciale est nécessaire. Grâce à la somme importante mise à disposition par le Comité de la collecte du 1er août 1947, on peut envisager la construction de cet édifice, cela d'autant plus que la Municipalité de Lausanne et l'Etat de Vaud ont cédé, à bien plaisir, un terrain d'environ 1000 m² à proximité de l'hospice orthopédique à Lausanne.

Il faut cependant relever que, malgré ces apports, le montant nécessaire n'est pas atteint. C'est pourquoi l'appui des industriels, commerçants, artisans et de la population est nécessaire.

Notre canton, comprenant toute l'importance d'une telle œuvre qui profitera à toute la Suisse romande, a souscrit, le premier, un montant important. Il a, en cela, donné l'exemple.

Espérons qu'il sera suivi et que chacun répondra favorablement à l'appel qui lui sera adressé. Ajoutons que notre canton est représenté au sein du Conseil de la fondation.

Redonner le goût à la vie aux prérités du sort en leur apprenant un métier qui leur permettra de se tirer d'affaire tout seul, n'est-ce pas une belle œuvre charitable à laquelle chacun est heureux de souscrire ?

Questions juridiques

Un curieux point de droit en matière de chauffage

On s'est beaucoup intéressé, dans les milieux juridiques neuchâtelois, au curieux point de droit dont a eu à s'occuper le Tribunal fédéral. Une employée de bureau de Neuchâtel, occupée dans une entreprise de la place, avait reçu son congé pour le 31 mai 1945 après avoir été malade et incapable de travailler pendant une année. Elle actionna son employeur en paiement de 10,000 fr. de dommages-intérêts, arguant que sa maladie avait été causée par le chauffage insuffisant des locaux dans lesquels elle était occupée durant l'hiver 1943-1944, se fondant pour cela sur le Code des obligations qui oblige l'employeur à prendre les mesures voulues pour que ses employés travaillent dans des locaux convenables et salubres. L'employeur alléguait qu'il ne lui était pas possible de chauffer davantage en raison de la pénurie de combustible qui régnait à cette époque.

Toutes les juridictions neuchâteloises qui ont eu à s'occuper de cette affaire ont mis une faute à la charge de l'employeur, le chauffage ayant été reconnu insuffisant et cette insuffisance ayant bien été la cause de la maladie de la demanderesse. Le Tribunal fédéral, saisi en dernière instance, a confirmé cette appréciation, modifiant simplement le montant des dommages et intérêts qui a été fixé à 3500 fr.

Celui qui veut découvrir la justice sur terre doit s'en aller, la nuit, la chercher avec une lanterne. Abul-ola-Maharry.

REVUE SUISSE

La réduction du coût de la vie a coûté cher.

Le total des sommes affectées dès 1939 par la Confédération à la baisse du coût de la vie a, en 1948, dépassé le milliard. A fin 1949, la Confédération aura dépensé, pour réduire le coût de la vie, au total 1343 millions de francs, dont 202 millions pour le lait et les produits laitiers, 31 millions pour les pommes de terre, 605 millions pour les céréales panifiables, 289 millions pour les matières fourragères, 60 millions pour les denrées coloniales et les combustibles et 156 millions pour la construction de maisons d'habitation. Pour l'année courante, une somme de 259 millions de francs est prévue à titre de subvention destinée à réduire le coût de la vie. Dans le budget pour 1949, cette somme a pu être réduite à 148 millions de francs, car aujourd'hui, les mesures prises à réduire le coût de la vie n'ont plus pour objet que les prix du lait, des produits laitiers (46 millions) et des céréales panifiables (51 millions) ainsi que le coût de la construction de logements (51 millions).

Au Tribunal de Zurich.

Le tribunal cantonal a condamné à trois ans de réclusion et cinq années de perte des droits civiques, un comptable de 42 ans pour détournements se montant à 76,430 fr. et falsification de documents et de compte de chèques. Au cours de trois années, le comptable avait commis des détournements dans différentes places et se livrait à l'alcoolisme. Dans la dernière place qu'il avait occupée, il détournait en moyenne de 200 à 500 francs par semaine. Il avait obtenu cette dernière place choisi entre 12 concurrents, parce que l'expertise graphologique de son offre l'avait qualifié le meilleur en ce qui concerne la conscience et la loyauté.

Une conférence de M. Walter Stucki à La Chaux-de-Fonds.

M. Walter Stucki, ancien ministre de Suisse à Vichy, auquel le Conseil fédéral a, en vertu de ses qualités d'homme politique et d'économiste, confié un certain nombre de missions spéciales, a donné dernièrement dans la métropole horlogère une conférence sur les récents entretiens de La Havane et les raisons qu'avait le Conseil fédéral de ne pas signer la Charte du commerce mondial qui devait devenir l'organisation commerciale, monétaire et industrielle de l'O.N.U.

« S'il est vrai, a-t-il dit en substance, qu'en principe, la Charte devait assurer la liberté du commerce mondial, le développement des échanges, de la production et de la consommation des produits, la suppression des barrières douanières, le libre accès de tous aux matières premières et aux marchés, l'augmentation du standard de vie dans tous les Etats, il est non moins vrai que, sur les 58 participants à La Havane, deux seulement — les Etats-Unis et la Suisse — possèdent des balances de paiement normales, c'est-à-dire une monnaie convertible. Ces deux pays n'auraient donc dû imposer aucune restriction aux exportations des autres pays signataires chez eux, tout en acceptant tous les contingents de leurs exportations à destination des pays à balance de paiement déficitaire. Or, le 90 % de nos exportations s'en vont vers ces Etats.

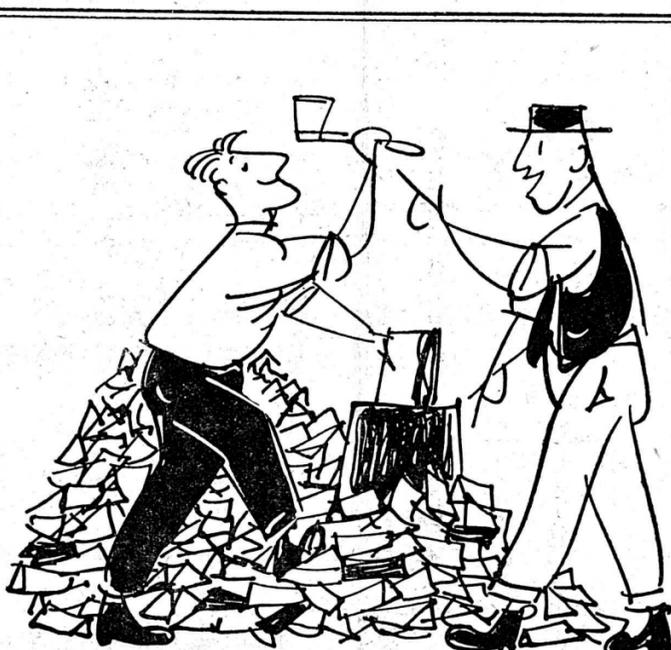
« La signature des accords de La Havane nous eût apporté le déséquilibre financier, la désorganisation de notre production, la ruine de certaines de nos industries et, à coup sûr, de notre agriculture. Bref, le chômage à très brève échéance. »

Après quatre mois de discussion, M. Stucki parvint à persuader les membres que la situation de la Suisse était tout à fait particulière et qu'il fallait lui faire un statut spécial. C'est ce qu'est en train de chercher le comité « ad hoc » qui vient de siéger à Genève.

Le Rhône

avec son supplément sportif, peut être obtenu dans les kiosques des gares de Sierre, Sion, Martigny, St-Maurice tous les mardis et vendredis après midi.

Les douces paroles ne coûtent pas des lingots d'or ; pourquoi ne pas les employer quand il s'agit de combler les cœurs de joie et de bonheur ?



L'hiver peut arriver, j'ai pris mes précautions !



- Et moi j'ai vidangé ! A chacun sa ration !



épine hors du pied, vous ne serez pas garantie pour cela contre le retour de semblables ennuis... Tout n'est pas rose dans le métier de propriétaire, et la gestion d'un domaine comme celui de la Commanderie est une lourde charge pour une jeune fille de votre âge.

— Oui, j'y pense souvent... J'y pensais tout à l'heure en revoyant cette chambre où mon pauvre père est mort... Cela me faisait sentir encore plus durement la perte que j'ai faite.

— C'est vrai, mais il y a remède à tout. A défaut d'un père on peut trouver un autre protecteur naturel.

Cette insinuation fit dresser l'oreille à Germaine. Son instinct de femme l'avertit des intentions de François, et elle se tint sur la défensive.

— Je ne comprends pas, murmura-t-elle en affectant un air indifférent.

— Pour vous donner une pleine sécurité, reprit hardiment François avec un sourire qui lui parut irrésistible, savez-vous ce qu'il vous faudrait ?... Un avocat en permanence à la Commanderie.

— En permanence ! s'exclama Germaine interloquée.

— Oui, un garçon dévoué qui serait à la fois votre avocat et... votre mari.

— Qu'est-ce que signifie cette plaisanterie ?

— Je ne plaisante pas... J'en connais un.

— Eh bien, je vous dispense de le nommer, s'écria Germaine, qui se leva effarouchée.

— Pourquoi ne voulez-vous pas savoir son nom ? insista François en se rapprochant, vous n'auriez pas à vous en repentir... Je vous assure, Germaine, que...

— D'abord, interrompit-elle impétueusement, je vous défends de m'appeler Germaine tout court !...

Je ne vous ai jamais autorisé à prendre de pareilles familiarités avec moi et cela me déplaît...

— Pardon ! murmura-t-il en riant... Je croyais pouvoir me permettre cela en souvenir de notre ancienne camaraderie... J'aurais compris que vous fussiez offensée, si je vous avais tutoyée comme autrefois.

— Il ne manquerait plus que ça, par exemple !... Autrefois et aujourd'hui sont différents, et il y a certaines convenances qu'on doit respecter... Que penseraient les gens qui vous entendraient m'appeler par mon prénom ?

— Ils penseraient que je suis votre ami, votre fiancé peut-être..., et voilà tout.

— Voilà tout ! s'écria Germaine furibonde, vous trouvez cela tout simple, vous ! Moi, pas.

— Qu'y voyez-vous de choquant ?... Nous sommes camarades d'enfance, nos terres sont voisines, nos fortunes pareilles ; de là à devenir fiancés, il n'y a qu'un pas.

— C'est absurde ! déclara la jeune fille en rougissant.

— C'est très naturel, au contraire, beaucoup de gens l'ont déjà pensé... Moi, entre autres.

— Ces gens-là en seront pour leurs frais d'imagination, vous pouvez le leur dire de ma part.

La physionomie joviale de François se rembrunit soudain, son nez court sembla s'allonger, et Germaine, qui le regardait en dessous, crut remarquer que ses gros yeux devenaient humides.

— Voilà qui est peu aimable ! balbutia-t-il d'une voix altérée.

Mlle Roche n'avait jamais cru François de Trézuns capable de souffrir sérieusement d'une déconvenue amoureuse. La vue de ce visage consterné et de ces yeux où roulaient des larmes, opéra un chan-

gement dans son état moral. Ce brusque accès de sensibilité lui amollit le cœur et elle eut un mouvement de compassion pour ce garçon qu'elle venait de froisser juste au moment où il s'efforçait de lui rendre service ; elle se repentit de sa dureté, et d'un ton plus radouci :

— Entendez-moi bien, reprit-elle en appuyant ses mains sur la table qui seule la séparait du jeune homme, je serais désolée de vous chagriner et ce que j'ai dit n'a rien de personnel... Si j'ai traité vos suppositions d'absurdes, c'est que... je n'ai jamais songé à me marier et que... je croyais que vous vous moquiez de moi.

Ne pouvant lui révéler les motifs intimes de sa répugnance, et n'ayant aucune bonne raison à énoncer tout haut, elle cherchait péniblement des explications, les trouvait pitoyables et s'y embrouillait.

— Je ne me moque pas, répliqua François, auquel les intonations bienveillantes de son interlocutrice redonnaient de l'espoir et de l'aplomb ; je comprends que vous n'avez point encore songé au mariage, mais vous y songerez et, dans ce cas, permettez-moi de poser tout de suite ma candidature.

L'embarrassante question se reproduisait sous une autre forme ; l'amoureux que Germaine pensait avoir découragé s'obstinait, et la difficulté qu'elle se flattait d'avoir tournée se dressait devant elle, tout aussi désagréable.

Mlle Roche eut une moue d'agacement ; mais elle n'osa plus se montrer trop rude et répondit avec un vague sourire :

— Quelle mouche vous a piqué ?... A propos de quoi vous êtes-vous mis de pareilles idées en tête ?

— A propos de quoi ?... Parce que je vous aime, tout simplement... Ne vous en êtes-vous jamais aperçue ?

— Moi ! Jamais...

Elle se voyait au pied du mur ; il lui prenait des envies de se sauver et ses yeux inquiets cherchaient à droite et à gauche une porte qui lui permettrait d'échapper à cet interrogatoire ; mais elle se trouvait emprisonnée entre la table et une encoignure ; François de Trézuns lui barrait le passage et elle sentait bien qu'il ne s'empresserait pas de lui rendre la liberté. Elle rougissait, avait chaud à la tête, et ses doigts tambourinaient nerveusement sur la table.

— Eh bien ! s'écria François, si vous ne vous en êtes pas aperçue, vous y avez mis de la mauvaise volonté !... Dans tous les cas, je vous le déclare hautement aujourd'hui pour qu'il n'y ait plus d'erreur, je vous aime..., et je vous supplie de me donner au moins une bonne parole.

— Quo voulez-vous que je vous dise ? murmura Germaine impatientée ; vous prenez les gens à l'improviste et vous demandez une réponse, comme un voleur demande la bourse ou la vie au coin d'un chemin !... Je vous répète que je n'ai jamais songé au mariage... jusqu'à présent... Laissez-moi le temps de m'interroger moi-même et de consulter Philiberte.

— Oh ! pour ce qui est de Mlle Philiberte, je suis certain de sa réponse... C'est elle qui m'a autorisé à vous adresser ma requête aujourd'hui...

« Traîtresse de cousine ! » s'écriait mentalement Mlle Roche, puis elle repartait tout haut, en affectant de rire :

— Enfin, accordez-moi au moins le temps de réfléchir... On ne met pas ainsi le couteau sur la gorge d'une pauvre fille qui ne peut pas se défendre.

— Je serais désolé d'en venir à de pareilles extrémités, riposta-t-il en riant à son tour... Prenez votre temps... Dites-moi seulement que je ne vous déplaît pas... (A suivre.)

MARTIGNY

Georges Vouilloz

C'est avec une profonde consternation que nous avons appris la mort de Georges Vouilloz. Nous savions notre ami malade, oui bien malade, mais sa disparition si soudaine nous chagrine d'autant plus. Une année et demie durant, la maladie et la souffrance s'acharnèrent sur lui, sans jamais toutefois réussir à ébranler son moral et à lui faire perdre espoir.

Georges Vouilloz était un homme foncièrement bon et honnête. C'était un homme de confiance et de parole sur qui l'on pouvait compter. Très travailleur et consciencieux, il était hautement apprécié dans la maison Lumina dont il fut, comme son père déjà, le fidèle employé.

Son dévouement et sa volonté en avaient aussi fait un pilier pour les sociétés qui avaient eu le bonheur de l'accueillir. Le Chœur d'Hommes en particulier perd en lui un membre modèle. Ses capacités en matière de chant n'égalaient que ses qualités de parfait sociétaire toujours prêt à rendre service avec une bonne grâce et une cordialité qui étaient chez lui naturelles.

Tant de qualités réunies en un seul homme ne font que plus regretter et pleurer son départ. Mais son exemple n'aura pas été vain et son souvenir réconfortera tous ceux qui ont eu le privilège de l'approcher et de le connaître.

Que son épouse, son fils et ses frères veuillent bien croire à notre très vive et sincère sympathie.
R. M.

Club des 100 kilos

Il s'est formé hier, au Café de la Place, une équipe de football de 100 kg. Se sont déjà inscrits :

Bouby Sidler, 113 kg ; Tony Conforti, 114 kg ; Rapyh Leryen, 105 kg ; Paul Leryen, 95 kg ; Pierre-Marie Giroud, 92 kg.

Nous attendons encore les inscriptions de quelques vieilles gloires de Sion, Leytron, Charrat et Saxon.

Cette équipe lance le défi à Martigny-Vétérans pour le dimanche 14 novembre.

Une belle carotte

M. André Dorsaz, à La Bâtiar, a récolté une carotte Nantaise du poids de 900 grammes. Les pluies de l'été dernier ont été favorables pour nos légumes.

L'effort du cinéma Corso

se poursuit et ses fidèles habitués lui en sauront gré. Voici, en première vision, avant Lausanne : **Le spectre du capitaine Gregg**, un des meilleurs films de la saison, avec Gene Tierney, Rex Harrison et George Sanders.

Gai ! Hardi ! Pétillant !
En technicolor ! En français !
Gene Tierney tombe amoureuse d'un fantôme...

Demain mercredi au Casino Etoile : la grande vedette Suzy Prim

Suzy Prim, la grande vedette du théâtre et du cinéma, est bien connue dans tout le Valais depuis qu'elle a tourné le film « Farinet ». Aussi, n'est-ce pas étonnant que de toutes parts des demandes de places soient parvenues au bureau de location pour le gala théâtral qui sera donné, demain mercredi, au Casino Etoile.

Suzy Prim et sa compagnie parisienne jouera la célèbre comédie qui a été jouée plus de 1000 fois à Paris : **Les Amants terribles**, de Noël Coward, pièce trépidante et passionnée qui est réservée aux adultes. Jeunes gens en dessous de 18 ans pas admis. Vous passerez une joyeuse soirée.

Attention : les dernières places sont en vente. Train de nuit Martigny-Sion, avec arrêts dans les gares.

Le loto de la chance

C'est celui que les gymnastes de Martigny organisent samedi et dimanche prochains au Café des Messageries.

Réservez votre dimanche après-midi, vous ne le regretterez pas.

Classe 1899

Tous les membres de la classe 1899 sont priés de se rassembler à 9 h. 30, mercredi 3 novembre 1948, devant le domicile de M. Fernand Germainier, pour participer à l'ensevelissement de leur cher camarade Georges Vouilloz.

« Naïs », de Marcel Pagnol, à l'Etoile

C'est ce soir, mardi, qu'a lieu à l'Etoile la première séance de Naïs, le dernier chef-d'œuvre de Marcel Pagnol, avec l'équipe célèbre : Fernandel, Henri Poupon, Jacqueline Bouvier. Un film qui attire partout les foules. N'attendez pas les derniers jours. Interdit sous 18 ans.

C. S. F. A.

Dimanche 7 novembre, sortie-raquette à Savisè. Assemblée jeudi 4 novembre à 20 h. 30, au Café de Paris. Inscriptions au 6 16 46 jusqu'à samedi à midi.

Chœur d'Hommes

Ce soir mardi, 2 novembre, répétition générale.

Esprit chevaleresque

- J'ai vu un homme battre une jeune fille tout à l'heure.
- Tu ne l'as pas empêché ?
- Si. Je lui ai dit : « Vous n'avez pas honte de battre ainsi une femme, pourquoi ne vous battez-vous pas avec un homme ? »
- Et alors ?
- C'est tout ce que je me rappelle !

CE SOIR, mardi, 1^{er} à l'ETOILE



NAÏS Le dernier chef-d'œuvre de Marcel Pagnol avec **FERNANDEL**
INTERDIT SOUS 18 ANS

VALAIS

Association cantonale des musiques valaisannes

Les beaux et plantureux vergers valaisans sont dépouillés de leurs fruits. La vigne a livré sa précieuse récolte qui bouillonne dans les tonneaux. La nature tout entière s'est parée de ses atours d'arrière-saison dont la richesse des couleurs flatte les regards de l'admirateur de la nature.

L'hiver approche avec ses longues soirées ; aussi, les sociétés de musique du Valais se remettent au travail, heureuses de se retremper dans la douce et chaude compagnie de leur art sublime.

Le comité cantonal s'est réuni, le 30 octobre, à Sion, sous la présidence de M. Roger Delaloye, d'Ardon ; un seul membre était absent, preuve tangible de tout l'intérêt que tous témoignent à leur chère association.

Le but principal de cette réunion était l'organisation d'un cours de batterie et d'un cours de directeurs B.

M. Peschier, timbalier de l'Orchestre romand, étant disposé à mettre son talent au service des musiciens valaisans, ce cours débutera le 28 novembre prochain. Les sections seront invitées à inscrire sans retard leurs candidats.

L'organisation du cours de directeurs B en Valais présente de très sérieuses difficultés que le comité s'efforcera de surmonter. Le comité est unanime à reconnaître la nécessité d'améliorer la formation musicale de nos directeurs pour assurer l'élévation du niveau artistique de nos sociétés. Parlant de la Fête fédérale de St-Gall, M. Franc, membre du comité central, souligne les excellents résultats atteints par beaucoup de sociétés grâce aux cours de directeurs organisés par la Société fédérale.

Après discussion, le comité charge M. Franc de se mettre en rapport avec M. Ritzmann, président de la Commission de musique, pour obtenir quelques renseignements encore indispensables pour permettre la mise sur pied de ce cours.

Le comité fait le choix d'un souvenir artistique qui sera remis aux musiciens, qui ont 50 ans d'activité ; ces héros de notre noble cause seront couronnés à l'occasion de la fête cantonale d'Ardon.

Notre dévoué trésorier, M. Sidler, donne quelques renseignements d'ordre financier ; des propositions relatives à l'organisation des fêtes cantonales surgissent. Le bureau présentera un registre de contrôle des membres dont les sociétés seront invitées à faire l'acquisition, celui-ci étant rendu obligatoire par une disposition des nouveaux statuts.

Musiciens valaisans, votre association est bien vivante, et son comité vous invite chaleureusement à vous mettre résolument au travail. La fête cantonale d'Ardon doit être imposante par le nombre des sociétés et réconfortante par la perfection des exécutions.
G. B.

Les journées des sapeurs-pompiers à Orsières

Le charmant village d'Orsières accueillait dimanche au cercle « Edelweiss » les délégués des sapeurs-pompiers bas-valaisans pour leur réunion annuelle.

L'ordre du jour, quelque peu chargé, se déroula normalement sous la présidence de M. Bertrand, sauf pour le renouvellement du comité qui donna lieu à discussion, un membre préconisant un rajeunissement des cadres.

Après l'appel, qui indique la présence de 79 délégués représentant 21 sections, M. Maurice Voisin, le secrétaire-caissier, toujours soucieux d'une saine gestion de la caisse, nous annonce, d'entente avec les délégués, que la cotisation pour 1949 serait portée à Fr. 10.— pour les petites localités afin de combler les déficits annuels occasionnés par les frais de déplacement.

La section de Bovernier, vérificatrice des comptes,

CASINO-ETOILE MARTIGNY

1929 • SAISON 1948-49

Mercredi 3 nov., à 20 h. 30

UN DES GRANDS GALAS DE THÉÂTRE

organisé à l'occasion de la saison 1948-49 (20^e anniversaire)

SUSY PRIM

la grande vedette du théâtre et du cinéma dans la comédie légère de Noël Coward

LES AMANTS TERRIBLES

Comédie en 3 actes

avec **LESTELLI** et leur compagnie parisienne

Attention !

- Spectacle interdit sous 18 ans
- Train de nuit Martigny-Sion
- Location Gaillard
- Meubles obligeamment prêtés par la maison Charly Moret

Caleçons pour hommes



On ne craint pas le froid avec les **Sous-vêtements „Nabholz“**
Ils sont douille, agréables et solides

pour vos enfants } sous-vêtements „Nabholz“
pour Monsieur

le caleçon pour hommes
la camisole pour hommes
le caleçon pour enfants
la camisole pour enfants



A VENDRE 20,000 kg. de

Betteraves

fourragères, mi-sucrières, et 1000 kg. de

pommes de terre

Voran. — A. Stadler, cultures de champignons, Aigle. Tél. 2 21 49.

A louer

2 chambres

non meublées. Chauffage central. S'adres. au journal sous chiffres R3190.

A louer

chambre meublée

S'adresser à Charles Claret La Bâtiar

A vendre un

boiler à gaz

« MERKER » de 5 litres, comme neuf. S'adresser à Mme Zanoli, coiffeuse, tél. 6 11 61, Martigny.

PILLET - MARTIGNY



L'attraction

doit être une d-s qualités de tout imprimé de goût

Commerçants ! Adressez-vous à l'imprimeur qualifié qui saura satisfaire sa clientèle

IMPRIMERIE PILLET * MARTIGNY

Avenue de la Gare - Téléphone 6 10 52

A VENDRE au centre de la ville de Martigny

grange-écurie-remise

accessible à tous véhicules, pouvant à peu de frais être transformée en garage, atelier, dépôt, etc.

Se renseigner à Ulivi, entrepreneur, à Martigny. - Téléphone 6 16 34.

Marc CHAPPOT Ebénisterie-Menuiserie Martigny-Ville Tél. 61.413

CERCUEILS simples et de luxe

COURONNES

Maison valaisanne Transports internationaux



De Martigny au Grand-Saint-Bernard

Prix: Fr. 3.50

toujours en vente

Aux Editions Octodure Martigny

Les événements

(Suite de la première page)

leur grande part de responsabilité dans la défense de l'Europe occidentale contre une agression venant de l'est. Le but du pacte qui se prépare est donc d'assurer aux nations européennes leur aide militaire en leur fournissant les moyens matériels de préparer leur propre défense.

Ajoutons à ce sujet que le Canada a fait savoir à ses co-associés futurs, ainsi qu'aux Etats de l'Atlantique nord, qu'il est prêt à entrer en négociations avec eux pour la conclusion d'un pacte de sécurité.

L'UNION OCCIDENTALE.

L'amiral Jaujard, commandant de la flotte de l'Union européenne, a nommé le capitaine anglais R. M. Dick chef d'état-major de la flotte.

REVOLUTION AU PEROU.

C'est au tour du Pérou d'avoir sa petite révolution de palais. Le général Zenon Noriega assume provisoirement le pouvoir jusqu'à l'arrivée à Lima du général Odria, chef des révolutionnaires.

LA GREVE DES MINEURS FRANÇAIS.

Le mouvement diminue d'acuité, les troupes ont occupé tous les puits et le travail a repris dans beaucoup d'endroits, mais dans une proportion très inégale. En attendant, les conséquences de la grève se font rudement sentir et l'on n'en voit pas encore la fin. Ainsi, dès le 3 novembre, un nombre important de trains voyageurs seront supprimés jusqu'à nouvel avis. A Marseille, les armateurs ont décidé de désarmer leurs navires en raison de la grève des 3500 inscrits maritimes et des équipages de plusieurs navires.

LA GUERRE EN ORIENT.

Certains ignorent peut-être qu'en Mandchourie la lutte continue entre les troupes gouvernementales et les forces communistes. Celles-ci viennent d'occuper Moukden, la capitale, dont la garnison a pu s'échapper.

NOUVEL ORDRE DE CESSER LE FEU.

La paix est encore loin d'être rétablie en Palestine, où les belligérants s'accrochent à qui mieux mieux à violer les trêves ordonnées par l'O. N. U. Un nouvel ordre de cesser le feu a dû leur être donné par le général Riley, observateur des Nations Unies. Les Libanais ont accepté l'ordre, à condition toutefois que les Juifs en fassent de même.

CATASTROPHES FERROVIAIRES EN TURQUIE.

Deux catastrophes de chemin de fer se sont successivement produites en Turquie d'Asie. La première a fait 12 tués et 20 blessés; la seconde, où un train est tombé dans une gorge profonde, a fait 40 morts et 50 blessés, dont plusieurs ont déjà succombé.



Faites une fois l'essai
de la
Celestine Knorr
(consommé à l'omelette)
prête en 1 minute

BIBLIOGRAPHIE

L'Almanach du Valais 1949

Une bonne nouvelle... L'Almanach du Valais 1949 vient de paraître.

Les lecteurs auront pu constater que l'Almanach 1948 avait annoncé un été pluvieux. Ses prévisions étaient donc justes. C'est-à-dire que, basé sur des phénomènes météorologiques, l'Almanach du Valais peut donner des indications intéressantes au sujet du temps probable.

Intéressante est également la chronique agricole qui renseigne exactement les travailleurs de la terre sur les travaux à effectuer au cours de l'année. Comme de coutume, l'Almanach 1949 consacre quelques pages à la mémoire de nos chers disparus, rappelle les événements mondiaux, suisses et valaisans, publie la biographie de ceux qui ont fait honneur au pays. Une notice sur la Majorie de Sion, une autre sur le célèbre loup d'Eischoll, une description des domaines des Barges et de Ravoire, des contes en patois, des articles historiques complètent agréablement cette édition, et font de l'Almanach 1949 le véritable ami des foyers valaisans. La liste complète des foires et marchés suisses figure également.

Poignée de nouvelles

Fruits suisses pour l'Allemagne.

Depuis quelque temps, quatre trains de marchandises chargés de fruits traversent chaque jour le pont du Rhin entre Koblenz et Waldshut. Ces fruits suisses sont destinés à la zone américaine en Allemagne.

Restitution aux héritiers.

Le gouvernement anglais va remettre aux autorités italiennes une somme de 1,600,000 livres sterling appartenant à la famille royale italienne afin que l'équivalent en lires soit restitué aux héritiers de Victor-Emmanuel III.

Cambriolages de cabanes.

Depuis quelque temps, un cambrioleur exerce son activité dans la vallée de la Kander. On signale des cambriolages dans une cabane au Leissiggrat, au Doldenhorn et dans des chalets du Giesengrat. Il s'agirait d'un jeune homme de 25 ans qui s'est échappé dernièrement de la prison d'Interlaken.

Que d'hommes passent au grand galop le long des bornes de la vie et soudain arrivent à la dernière étape pour apprendre quoi? Qu'ils ont couru après des projets généreux au lieu de les exécuter.
Saint François de Sales.

LE PEINTRE S'EN MELE.

On annonce que le peintre Picasso, dont on connaît l'excentricité, a versé un million de francs au fonds de grève des mineurs communistes.

POUR LA PROTECTION DE L'ETAT.

Le Conseil fédéral a pris vendredi un arrêté renforçant les dispositions pénales pour la protection de l'Etat. Une de celles-ci s'applique notamment aux tentatives faites en vue de porter atteinte à l'ordre constitutionnel. Une autre réprime le fait d'entrer en rapport avec les agents de l'étranger et de lancer ou propager des informations inexactes ou tendancieuses aux fins de soutenir l'étranger.

En tant que complément du code pénal, le nouvel arrêté ne contient que les dispositions pénales indispensables à la répression des atteintes à la sûreté intérieure ou extérieure du pays. Il tient compte des méthodes révolutionnaires actuelles, mais il ne crée pas le délit d'opinion.
F. L.

Les feuilles d'automne

La nuit vient lentement.

La pauvre vieille est là, silencieuse, assise près de sa fenêtre. Elle regarde l'orée de la forêt proche où les feuilles tombent une à une des arbres. Les unes sont brunes, les autres vermeilles, certaines sont multicolores, mais toutes tombent sur le sol humide et froid.

L'automne est là! Cet automne qui glace la nature et les cœurs attristés.

La vieille pense douloureusement à son passé.

Elle a eu vingt ans, elle a été belle et aimée... Aujourd'hui elle est seule et abandonnée.

Elle avait un compagnon qu'elle aimait... il est mort!

Elle avait un enfant qu'elle adorait... il est mort!
Elle est seule et attend aussi la mort qui la délivrera de sa morne solitude.

Dehors les feuilles tombent des arbres par cascades parce que la bise souffle.

De longues années ont passé depuis le jour où son enfant mourut.

Elle se souvient de ces nuits d'angoisse et de chagrin!

Au petit cimetière, elle avait voulu prolonger cette suprême séparation. Au commencement, la terre, en tombant, faisait sur le petit cercueil un bruit sourd, un bruit désespéré.

La terre était montée rapidement... A deux ans, on ne prend pas beaucoup de place sur la terre, mais on en prend beaucoup dans le cœur d'une maman.

Elle sentait dans son cœur tout le poids de cette terre qui l'avait séparée de plus en plus de son enfant.

Et la douleur avait pesé sur elle.

Et les jours s'étaient écoulés tristes et longs.

Aujourd'hui elle est à la fenêtre, elle regarde les feuilles qui tombent et écoute la voix de son cœur qui lui parle du passé.

Automne! Saison de deuil!

En te caressant, pâle chrysanthème, je suis avec toutes ces mères qui pleurent leurs enfants arrachés à leur tendre affection.

Je pense à tous ces lis resplendissants de beauté et pureté que l'orage a saccagés!

Je suis avec les délaissés et avec tous ceux qui pleurent.

Oh! pâle chrysanthème! Console les affligés et parle-leur de l'espérance.
Hy B.

Le comité de la Gym d'Hommes de Martigny a le pénible devoir de faire part à ses membres du décès de leur cher collègue et ami

Georges Wouilloz

L'ensevelissement aura lieu mercredi 3 novembre à 10 heures et les membres sont priés d'y assister.

Madame Georges WOUILLOZ, à Martigny; Monsieur Gérald WOUILLOZ, à Zurich; Monsieur et Madame Eugène WOUILLOZ et leurs enfants, à Vernayaz; Monsieur René WOUILLOZ, à Martigny; ainsi que les familles parentes et alliées,

ont le profond chagrin de vous faire part du décès de

Monsieur Georges WOUILLOZ

employé à Lumina

leur très cher époux, papa chéri, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé le 31 octobre dans sa 49^e année, après une longue maladie, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le mercredi 3 novembre 1948, à 10 heures.

La Direction et le personnel de Lumina S.A. ont le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur Georges WOUILLOZ

leur cher et fidèle collaborateur et ami dont ils conserveront le meilleur souvenir.

Le Comité du Chœur d'Hommes de Martigny a le très pénible devoir de faire part à ses membres du décès de leur cher collègue et ami

Georges Wouilloz

L'ensevelissement aura lieu mercredi 3 novembre à 10 heures et la société „in corpore“ y prendra part.

La Classe 1899 de Martigny et environs a le grand regret de faire part du décès de leur cher camarade et ami

Georges Wouilloz

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le mercredi 3 novembre à 10 heures.

FOURRURES

Les fourrures Benjamin sont recherchées par les connaisseurs pour leur belle qualité, leur coupe sobre et élégante et leurs prix reconnus avantageux.

Nos achats massifs effectués en temps opportun sur les grands marchés internationaux de la fourrure nous permettent de vous fournir des fourrures de qualité à des prix très avantageux. Des milliers de peaux et des centaines de fourrures confectionnées pouvant satisfaire tous les désirs et tous les budgets sont à votre disposition.

Manteaux d'astrakan de Fr. 700.- à Fr. 3500.-

Manteaux d'agneau des Indes de Fr. 800.- à Fr. 1700.-

Manteaux de rat musqué de Fr. 800.- à Fr. 1500.-

Manteaux d'opossum allongé de Fr. 550.- à Fr. 850.-

Manteaux de mouton doré de Fr. 550.- à Fr. 900.-

Manteaux Longhair extra de Fr. 400.- à Fr. 450.-

Manteaux de Yemen de Fr. 350.- à Fr. 700.-

Manteaux de loutre électrique, belle qualité, de Fr. 350.- à Fr. 800.-

Manteaux de castorette, belle qualité, de Fr. 350.- à Fr. 800.-

Manteaux de marmotte du Canada de Fr. 1200.- à Fr. 1800.-

Manteaux de chat russe de Fr. 400.- à Fr. 750.-

Manteaux de chat russe allongé de Fr. 700.- à Fr. 900.-

Manteaux de skunks allongé de Fr. 800.- à Fr. 2000.-

Manteaux en zorinos de Fr. 1400.- à Fr. 2000.-

Superbe assortiment de : visons, castors, loutres d'Hudson, loutres de rivière du Canada, breitschwanz persianers, renards argentés, platinés, bleus et blancs, etc.

BENJAMIN
FOURRURES

13, rue Haldimand Téléphones 2 48 65 - 2 48 66

LAUSANNE

En Suisse le plus grand acheteur de renards argentés